

Procès-Verbal

OA = objet adopté sans modification

OA+M = objet adopté avec modification

RET = objet retiré

REF = objet refusé

REF-EM = objet refusé à l'entrée en matière

TRAITE = objet traité

RENV-T = objet renvoyé par manque de temps

RENV-C = objet renvoyé pour complément d'information

RENV-SD = objet renvoyé suite débat

RENV-COM = objet renvoyé en commission

RENV-CE = objet renvoyé au Conseil d'Etat

Dépôt des questions orales jusqu'à 16h30

Décision	N°		Dépt.	Rapporteurs maj. + min.	Date de renvoi
	1.	Communications M. le Président rappelle la possibilité pour les députés de déposer des questions orales jusqu'à 16h30. Il félicite M. le député Grégory Devaud, lequel a terminé le marathon de Berlin, couru le week-end passé, au 3609ème rang sur 22210 participants en 3h21.			
	2.	Dépôts Interpellations: François Brélaz; Catherine Labouchère; Jean-Marie Surer. Postulat: Hugues Gander et consorts.			
RENV-CE	3.	(14_INT_286) Interpellation Philippe Grobéty - L'Etat de Vaud devient-il un Etat policier ? (Pas de développement)			
RENV-CE	4.	(14_INT_285) Interpellation Frédéric Borloz - Marchés publics - les limites d'un système sont-elles atteintes ? (Développement)			
RENV-CE	5.	(14_INT_287) Interpellation Vassilis Venizelos - Un impôt heureux, une fiscalité durable (Développement)			
RENV-CE	6.	(14_INT_288) Interpellation José Durussel - Capricorne asiatique: quelle surveillance ? (Développement)			
RENV-CE	7.	(14_INT_289) Interpellation Jean-Michel Dolivo et consorts - Des conditions décentes d'hébergement pour celles et ceux qui ont fui de graves persécutions, est-ce trop demander ? (Développement)			

Procès-Verbal

OA = objet adopté sans modification

OA+M = objet adopté avec modification

RET = objet retiré

REF = objet refusé

REF-EM = objet refusé à l'entrée en matière

TRAITE = objet traité

RENV-T = objet renvoyé par manque de temps

RENV-C = objet renvoyé pour complément d'information

RENV-SD = objet renvoyé suite débat

RENV-COM = objet renvoyé en commission

RENV-CE = objet renvoyé au Conseil d'Etat

Décision	N°		Dépt.	Rapporteurs maj. + min.	Date de renvoi
OA	8.	<p>(179) Exposé des motifs et projets de lois (EMPD No 1 du projet de budget 2015)</p> <ul style="list-style-type: none"> - sur l'impôt 2015 - modifiant la loi du 4 juillet 2000 sur les impôts directs cantonaux (LI) et <p>Rapport intermédiaire du Conseil d'Etat sur la RIE III et soutien aux familles vaudoises et</p> <p>Rapports du Conseil d'Etat au Grand Conseil sur</p> <ul style="list-style-type: none"> - le postulat Guy-Philippe Bolay et consorts demandant l'élaboration d'une loi cantonale prévoyant des allègements en faveur des nouvelles entreprises (11_POS_301) - le postulat Michel Mouquin et consorts - Pour une comparaison intercantonale en matière d'impôt de société (11_POS_253) - le postulat Claude-Alain Voiblet et consorts concernant la réforme de la fiscalité des entreprises vaudoises (12_POS_009) - la motion François Payot et consorts pour que le Grand Conseil se prononce sur la fixation du subside à l'assurance-maladie (modification de la loi d'application vaudoise de la loi fédérale sur l'assurance-maladie) (14_MOT_039)(1er débat) <p>(1er débat): l'entrée en matière sur les deux projets de lois est acceptée par 106 oui et 5 non. Loi sur l'impôt 2015: art. 1 accepté à la majorité, moins deux abstentions. Art. 2: amdt Dolivo à l'al. 1 refusé par 74 non, 37 oui et 15 abstentions. Art. 2 non amendé accepté par 106 oui, 1 non et 11 abstentions. Art. 3 accepté. Art. 4 à 8 acceptés. Art. 9 à 15 acceptés. Fin du 1er débat. Loi sur les impôts directs cantonaux: art. 20, 30, 31, 37, 38 et 65 acceptés. Art. 68 et 95 acceptés. Art. 2 accepté. Fin du 1er débat.</p>	DFIRE.	Buffat M.	

Procès-Verbal

OA = objet adopté sans modification

OA+M = objet adopté avec modification

RET = objet retiré

REF = objet refusé

REF-EM = objet refusé à l'entrée en matière

TRAITE = objet traité

RENV-T = objet renvoyé par manque de temps

RENV-C = objet renvoyé pour complément d'information

RENV-SD = objet renvoyé suite débat

RENV-COM = objet renvoyé en commission

RENV-CE = objet renvoyé au Conseil d'Etat

Décision	N°		Dépt.	Rapporteurs maj. + min.	Date de renvoi
OA	9.	<p>(167) Exposé des motifs et projet de décret accordant au Conseil d'Etat un crédit d'étude de CHF 8'000'000.- pour financer la préparation d'une Cité Universitaire, site de La Pala comprenant les études nécessaires à l'établissement de l'addenda au PAC 229, la modification des infrastructures et les études de projet de logements étudiants(1er débat)</p> <p>(1er débat): l'entrée en matière sur le projet de décret est acceptée à l'unanimité. Art. 1 à 4 acceptés à l'unanimité. Fin du 1er débat.</p> <p>Une demande de 2ème débat immédiat est présentée et est acceptée par 100 oui, aucun non et 6 abstentions (majorité des trois quarts requise).</p> <p>(2ème débat): les articles 1 à 4 sont acceptés sans discussion à l'unanimité. Fin du 2ème débat. En votation finale à la majorité absolue (art. 102 LGC), le projet de décret est adopté par 109 oui, soit à l'unanimité.</p>	DFIRE.	Butera S.	
RENV-CE	10.	<p>(13_MOT_033) Motion Jean-Marc Genton et consorts - Revoir le dimensionnement de la zone de l'habitat traditionnellement dispersé mesure C23 du plan directeur cantonal (Suite des débats)</p> <p>Sur proposition de M. le député Régis Courdesse, le Grand Conseil vote sur la transformation de la motion en postulat: cette transformation est acceptée par 101 oui, 22 non et 5 abstentions. Les conclusions du rapport de la majorité de la commission sont adoptées par 84 oui, 34 non et 10 abstentions (prise en considération totale de la motion transformée en postulat et renvoi de ce dernier au Conseil d'Etat).</p>	DTE, DINT	Sordet J.M. (Majorité), Cherbuin A. (Minorité)	
RENV-T	11.	(13_POS_039) Postulat Marc-Olivier Buffat et consorts pour des procédures accélérées en matière de constructions d'importance minime	DTE	Randin P.	07/10/2014
RENV-T	12.	(13_INT_189) Réponse du Conseil d'Etat à l'interpellation Christelle Luisier Brodard - Mise en oeuvre de la loi fédérale sur l'aménagement du territoire (LAT) : du rêve à la réalité	DTE.		07/10/2014

Procès-Verbal

OA = objet adopté sans modification

OA+M = objet adopté avec modification

RET = objet retiré

REF = objet refusé

REF-EM = objet refusé à l'entrée en matière

TRAITE = objet traité

RENV-T = objet renvoyé par manque de temps

RENV-C = objet renvoyé pour complément d'information

RENV-SD = objet renvoyé suite débat

RENV-COM = objet renvoyé en commission

RENV-CE = objet renvoyé au Conseil d'Etat

Décision	N°		Dépt.	Rapporteurs maj. + min.	Date de renvoi
RENV-T	13.	(13_INT_184) Réponse du Conseil d'Etat à l'interpellation Claude-Alain Voiblet - La nouvelle ordonnance fédérale sur l'aménagement du territoire va-t-elle conduire à la disparition de la dernière race indigène de chevaux et mener de nombreux chevaux à l'abattoir ?	DTE.		07/10/2014
RENV-T	14.	(13_INT_187) Réponse du Conseil d'Etat à l'interpellation Christian Kunze et consorts - Détention de chevaux en zone agricole : quelle mouche pique donc l'aménagement du territoire ?	DTE.		07/10/2014
RENV-T	15.	(14_INT_249) Réponse du Conseil d'Etat à l'interpellation Raphaël Mahaim et consorts - Organisation et rôle du SDT : les lendemains de l'aménagement du territoire vont-ils chanter ?	DTE.		07/10/2014
RENV-T	16.	(14_INT_248) Réponse du Conseil d'Etat à l'interpellation Vassilis Venizelos - Pour des espaces publics de qualité !	DTE.		07/10/2014
RENV-T	17.	(13_INT_122) Réponse du Conseil d'Etat à l'interpellation Pierre-Alain Favrod et consorts - L'avenir des Carrières d'Arvel est-il en mains du Conseil d'Etat ?	DTE.		07/10/2014
RENV-T	18.	(14_INT_208) Réponse du Conseil d'Etat à l'interpellation José Durussel - Le loup chez nous, à quel prix ?	DTE.		07/10/2014
RENV-T	19.	(14_POS_058) Postulat Daniel Ruch et consorts - Forêt de demain. Quel avenir pour la propriété forestière publique et privée vaudoise ?	DTE	Jobin P.	07/10/2014
RENV-T	20.	(14_POS_064) Postulat Pierre Volet et consorts - Du bois c'est bien, du bois suisse c'est encore mieux	DTE	Ferrari Y.	07/10/2014
RENV-T	21.	(14_INI_005) Initiative Jean-Yves Pidoux et consorts concernant les chauffages électriques : pour une discussion sans tension	DTE	Freymond Cantone F. (Majorité), Surer J.M. (Minorité)	07/10/2014
RENV-T	22.	(14_INT_241) Réponse du Conseil d'Etat à l'interpellation Cédric Pillonel - Cachez ce nucléaire que je ne saurais voir	DTE.		07/10/2014
RENV-T	23.	(14_INT_246) Réponse du Conseil d'Etat à l'interpellation Olivier Epars concernant la gestion des déchets d'amiante ici et ailleurs	DTE.		07/10/2014

Procès-Verbal

OA = objet adopté sans modification

OA+M = objet adopté avec modification

RET = objet retiré

REF = objet refusé

REF-EM = objet refusé à l'entrée en matière

TRAITE = objet traité

RENV-T = objet renvoyé par manque de temps

RENV-C = objet renvoyé pour complément d'information

RENV-SD = objet renvoyé suite débat

RENV-COM = objet renvoyé en commission

RENV-CE = objet renvoyé au Conseil d'Etat

Décision	N°		Dépt.	Rapporteurs maj. + min.	Date de renvoi
RENV-T	24.	(14_INT_255) Réponse du Conseil d'Etat à l'interpellation Olivier Epars - Nos rivières auront-elles encore des poissons pour le 1er avril 2020 ?	DTE.		07/10/2014
RENV-T	25.	(14_INT_203) Réponse du Conseil d'Etat à l'interpellation François Brélaz - Cela pourrait être un poisson d'avril, mais cela n'en est pas un !	DTE.		07/10/2014
RENV-T	26.	(14_INT_237) Réponse du Conseil d'Etat à l'interpellation Annick Vuarnoz au nom du Groupe socialiste - Promotion de l'égalité entre femmes et hommes au sein de l'Administration cantonale et lutte contre les discriminations dans les pratiques professionnelles : quelle utilisation de l'outil Pro-Egalité ?	DTE.		07/10/2014
RENV-T	27.	(13_INT_172) Réponse du Conseil d'Etat à l'interpellation Jacques Nicolet - Crédit-Cadre améliorations foncières, c'est pour quand ?	DTE.		07/10/2014

Le (La) président-e :

Le (La) secrétaire :